

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

## Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC\_07\_132

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres

En exercice :

- Titulaires : 38

L'an deux mille vingt et trois, le quatre juillet, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :

- Titulaires : 28

- Suppléants : 4

Date de convocation : 28 juin 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Votants : 31

#### **PRESENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau (en remplacement de M. de CERTAINES)
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

#### **EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à M. RECEGANT Didier)
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise (donne pouvoir à M. POITIERS Dominique)

**ABSENTS EXCUSES :**

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : ADHESION A L'ASSEMBLEE DES PARTENAIRES DU GIEC DES PAYS DE LA LOIRE**

Monsieur le Président présente le Groupement Interdisciplinaire d'Experts sur le Climat (GIEC) des Pays de la Loire, conseil scientifique placé sous l'autorité de l'établissement Grand Ouest de l'association Comité français pour le développement durable, dit « Comité 21 ».

Il a pour missions de :

1. Vulgariser et approfondir les connaissances scientifiques sur la contribution des Pays de la Loire aux changements climatiques et ses impacts pour le territoire ;
2. Evaluer la vulnérabilité du territoire, des populations, des milieux naturels et des activités socio-économiques à ces changements ;
3. Informer les acteurs du territoire sur les évolutions du climat, et les aider à identifier les mesures d'atténuation et d'adaptation les plus efficaces, en proposant des méthodes et en veillant à l'impartialité des informations proposées.

Ses missions sont organisées autour de deux activités :

1. La publication de rapports, études et/ou articles scientifiques pour appréhender les enjeux liés aux changements climatiques en Pays de la Loire ;
2. La diffusion des savoirs auprès des acteurs ligériens, à travers l'organisation d'évènements (conférences, séminaires, webinaires, etc.) qui seront également l'occasion de débattre sur les solutions à mettre en œuvre pour s'adapter aux évolutions climatiques.

Le GIEC des Pays de la Loire a d'ores et déjà publié deux rapports :

- Un premier rapport de diagnostic du territoire régional (juin 2022) ;
- Un second rapport de propositions d'actions pour réduire et faire face au changement climatique (avril 2023).

Dans son règlement intérieur, le GIEC des Pays de la Loire précise que ses activités sont menées en toute indépendance et au seul vu de l'intérêt général, sous un prisme strictement scientifique.

Le conseil d'administration du Comité 21 approuve la composition des membres du GIEC des Pays de la Loire, sur proposition du directeur de l'établissement Grand Ouest et après consultation de l'assemblée des partenaires. La coordination scientifique est assurée par un comité de pilotage présidé par le Président et composé du Vice-Président et du directeur de l'établissement Grand Ouest.

La gouvernance du GIEC des Pays de la Loire est complétée de deux instances, qui participent à la définition des activités du GIEC, dans le respect de son indépendance, et selon les principes guidés par l'intérêt général :

- L'assemblée des partenaires, composé des partenaires financiers ;
- Le réseau du Comité 21 Grand Ouest, composé des acteurs ligériens engagés sur le développement durable (collectivités locales, entreprises, associations, établissements d'enseignements).

L'assemblée des partenaires se réunit au moins deux fois par an, en présence des Président et Vice-Président du GIEC des Pays de la Loire, et du directeur de l'établissement Grand Ouest du Comité 21. A travers cette assemblée,

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023 S'LO

ID : 085-248500563-20230704-2023CC\_07\_132-DE

les partenaires expriment leurs attentes et participent à la programmation des activités du GIEC des Pays de la Loire (choix des thématiques, livrables attendus, calendrier) dans le respect de son indépendance, et selon des principes guidés par l'intérêt général. Ils prennent connaissance chaque année du bilan des activités réalisées, en vue de la poursuite ou de l'abandon de leur accompagnement financier.

De plus, les partenaires sont associés de manière privilégiée aux événements organisés par le GIEC des Pays de la Loire. Ils ont accès au contenu des publications avant leurs diffusions officielles et disposent d'une visibilité sur l'ensemble des supports de communication du GIEC (site Internet, publications, événement, etc.).

Par courrier du 5 décembre 2022, Madame Christelle MORANCAIS, Présidente de la Région des Pays de la Loire, a invité la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à intégrer les instances de pilotage stratégique du GIEC des Pays de la Loire.

Monsieur Antoine CHARLOT, Directeur de l'établissement Grand Ouest, a ensuite pris contact avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour lui proposer de faire partie de l'assemblée des partenaires.

Le coût de l'adhésion de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à l'assemblée des partenaires du GIEC des Pays de la Loire est de 750 € par an (barème d'adhésion pour un EPCI entre 10 000 et 20 000 habitants).

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, notamment sa compétence « environnement »,

Vu le Plan Climat Air-Energie-Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise,

Considérant les éléments présentés ci-dessus,

Monsieur le Président propose au Bureau :

- D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à l'assemblée des partenaires du GIEC des Pays de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à l'assemblée des partenaires du GIEC des Pays de la Loire

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 4 juillet 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023

SLO

ID : 085-248500563-20230704-2023CC\_07\_132-DE